

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine

La réfection indispensable du tunnel routier du Gothard, qui interviendra dans une dizaine d'années, appelle l'adjonction d'un nouvel art. 3a (Tunnel routier du Gothard) à l'actuelle loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine et l'adaptation de cette dernière à la Constitution fédérale.

Date d'ouverture: 19 décembre 2012

Date limite: 21 avril 2013

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des routes OFROU, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 94 11, fax 031 323 23 03, www.astra.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

15 janvier 2013

Chancellerie fédérale